

Gestation pour autrui: la filière américaine

Par [Estelle Saget](#), et Youness Bousenna, publié le 03/10/2014 à 11:01, mis à jour à 11:08

Pour devenir parents grâce à une mère porteuse, les Français passent par des agences à l'étranger, surtout aux Etats-Unis et au Canada. A la veille d'une nouvelle mobilisation de la Manif pour tous, hostile à la GPA, voici comment pratiquent ces intermédiaires qui suscitent bien des fantasmes.



En Amérique du Nord, la loi de l'offre et de la demande place les mères porteuses en position de force. J.Loic/Photononstop/AFP

De son voyage, l'hiver dernier, à Toronto, la mégapole canadienne, Rémy* a rapporté des dizaines de photos et, au rayon des souvenirs, un bavoir pour bébé. "Le magasin vendait un modèle avec la feuille d'érable, emblème du Canada, mais j'en ai choisi un orné de la fleur de lys du drapeau québécois, qui symbolise le lien avec la France, raconte-t-il, tout en émotion retenue, dans un café parisien, à deux pas de son bureau. Mon enfant naîtra avec la nationalité canadienne, mais, pour moi, il sera français." Si Rémy n'est pas encore père, ce jour ne lui paraît plus si lointain, puisque, là-bas, au bord des Grands Lacs, un centre de fertilité tient prêts, dans l'attente d'une mère porteuse, trois embryons congelés conçus avec ses spermatozoïdes.

Homosexuel et célibataire, ce quadragénaire s'est tourné vers la [gestation pour autrui \(GPA\)](#), interdite en France, lorsqu'il a réalisé que ses chances d'adopter étaient minces, en dépit de son agrément officiel. Anglophone et disposant de bons revenus, il n'a pas hésité à s'adresser aux agences d'Amérique du Nord, réputées les plus sûres sur le marché, mais aussi les plus chères -la note finale atteint aisément les 120000 euros. Juriste de profession, Rémy a procédé de manière méthodique pour les tester : il en a retenu six après des discussions de spécialistes

sur les forums d'associations pro-GPA, a demandé un entretien vidéo avec leurs directeurs, puis les a soumis à la question deux heures durant.



Rémy a testé plusieurs agences de gestation pour autrui avant d'en choisir une, au Canada. © JPGuilloteau/L'Express

C'est une agence canadienne qui l'a emporté en lui proposant, la première, une mère porteuse au profil idéal : Karen*. Frais d'inscription : 10000 dollars canadiens (environ 7 000 euros). Rémy a organisé son séjour à Toronto pour rencontrer la candidate, une assistante maternelle élevant seule ses deux enfants. Très vite, ils sont tombés d'accord sur la suite : le transfert de deux embryons dans l'utérus de Karen, pour que l'un au moins s'accroche, puis la naissance de l'enfant, à l'hôpital de sa ville, dans l'Ontario. Sauf que la discussion a tourné court au moment de [coucher leur accord par écrit](#). Karen a coupé les ponts et demandé à changer de client. Rémy, meurtri, découvrait que, dans la GPA, un secteur d'activité concurrentiel comme les autres en Amérique, la loi de l'offre et de la demande place les mères porteuses, ressource rare, en position de force.

Les États-Unis, champions de la GPA

Selon de récentes estimations, quelque 200 bébés conçus par GPA entreraient en France chaque année. Les parents sont des hommes homosexuels, ou des couples hétérosexuels dont la femme ne peut porter d'enfant. La majorité passe par les Etats-Unis et le Canada. Un petit nombre d'entre eux se rendent en Inde ou en Ukraine, si l'on se rapporte à plusieurs affaires judiciaires en cours. La Grèce est également une destination, comme le révèle notre enquête. Dans ce business mondialisé, les agences spécialisées jouent un rôle central, attesté par les témoignages recueillis par L'Express. Les pratiques de ces officines très méconnues en France restent pourtant difficiles à évaluer, en raison de la complexité de ce mode de procréation.

Les Etats-Unis, devenus la destination n°1 sur la planète, voient fleurir ces sociétés privées : en dix ans, le nombre de naissances après une GPA y a presque triplé, pour atteindre 2000 par an. Ce boom attire son lot d'escrocs, démasqués puis remplacés par d'autres. En France, la gestation pour autrui est au coeur de la polémique. D'un côté, ses défenseurs se félicitent de la décision de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en faveur de la reconnaissance des enfants nés de mère porteuse à l'étranger, applicable depuis le 27 septembre. De l'autre,

les opposants de la [Manif pour tous](#) affûtent leurs slogans avant leur rassemblement du 5 octobre, à Paris et à Bordeaux.

Les agences sont nées, très logiquement, du besoin d'intermédiaire entre des couples disposés à payer une inconnue pour porter leur enfant et des jeunes femmes prêtes à proposer ce service rémunéré -autour de 20000 euros aux Etats-Unis. La mère de substitution ne doit pas être la même personne que la mère génétique du bébé, afin d'éviter les difficultés de séparation à la naissance. Par le passé, en effet, la GPA s'est pratiquée plus simplement en injectant le sperme du futur père à la mère porteuse. Aujourd'hui, on fabrique un embryon qui lui est étranger et on le transfère dans son utérus. Aux agences, donc, de trouver une autre femme volontaire pour donner ses ovules.

Leur rôle ne s'arrête pas là. Elles ajustent, au fil du temps, la relation entre les "parents d'intention" et la mère porteuse. Une relation soumise à de telles tensions, au cours de l'aventure, qu'il faut au préalable en fixer les règles par un contrat. Compter 40 pages, au bas mot. Le texte est ensuite discuté par les avocats des deux parties, l'agence restant théoriquement à l'écart. En pratique, son directeur impose son point de vue sur les questions épineuses, avec le souci constant de satisfaire ceux qui le paient - les parents d'intention.

Des clauses sur l'activité sexuelle de la mère porteuse

La mère porteuse doit ainsi rendre des comptes sur ses relations sexuelles durant la grossesse, au motif légitime d'éviter la transmission de maladies au fœtus. Son conjoint est d'ailleurs obligé de se soumettre, comme elle, aux tests de dépistage pour le sida et l'hépatite C. Mais jusqu'où pousser l'exigence ? Faut-il surveiller les fréquentations de la mère porteuse ? Souvent, l'agence préconise une clause prévoyant que celle-ci "doit s'abstenir de toute activité sexuelle avec une autre personne que son mari ou son partenaire désigné".

Certaines sociétés réclament également l'abstinence totale pendant le dernier trimestre, afin de limiter les risques de naissance prématurée. Ces quelques lignes rassurent les clients, à bon compte. Aucune agence, en effet, ne propose de vérifications au pied du lit.

Mais le contrat, à lui seul, ne désamorce pas tous les conflits. Si un différend survient, c'est à l'agence d'intervenir. Comme dans l'histoire de Rémy, le juriste parisien, et de Karen, la mère de famille canadienne. Lui voulait connaître son appartement ; elle était réticente à le recevoir. Il a insisté ; elle a cédé. Rémy est tombé de haut en découvrant un deux-pièces en demi sous-sol, avec la lumière allumée en plein jour et des murs défraîchis. Un appartement trop petit, choisi à la va-vite après une séparation. "Ça m'a fait mal d'imaginer qu'elle porterait mon enfant dans un endroit si triste, confie Rémy. Alors j'ai proposé de lui payer des travaux de peinture, les services d'une femme de ménage. Karen s'est sentie jugée, elle m'en a voulu."



Louise (à g.) et sa maman. Cette dernière a accepté de jouer le rôle de mère porteuse pour sa fille.

© JPGuilloteau/L'Express

La directrice de l'agence les a réconciliés... avant la rupture définitive, quelques semaines plus tard. A son retour à Paris, Rémy reçoit le futur contrat. Il s'étonne d'y lire que la mère porteuse est "seule décisionnaire" d'un avortement si un défaut génétique - ou une malformation - était détecté chez le fœtus. Dans le profil figurant sur le site de l'agence, Karen affirmait pourtant que, dans un tel cas, elle s'en remettrait aux parents d'intention. Il la questionne par courriel.

Un simple accord et non un contrat

"Je suis contre l'avortement, par principe, mais prête à coopérer", répond Karen. Coopérer ? Rémy, décontenancé par la tournure formelle de l'échange, se prend à regretter la proximité de leurs débuts. "Il fait froid dans mon coeur", lui écrit-il. La jeune femme ne se manifestera plus, alors la directrice lui proposera d'autres candidates-moyennant le paiement de nouveaux frais. Si les agences nord-américaines laissent volontiers croire à leurs clients que la décision d'un avortement en [cas de handicap](#) est de leur ressort, il n'en est rien.

"Le document signé entre la mère de substitution et les parents d'intention est non pas un contrat mais un simple accord, rappelle Dominique Mennesson, président de Clara, une association de défense de la GPA. Il n'est pas opposable devant un tribunal, la femme qui y donne son consentement conserve jusqu'au bout la liberté de le retirer." Comment les parents se protègent-ils, alors, d'un possible revirement de la mère porteuse ?

"Le seul garde-fou, c'est de partager les mêmes convictions, estime Dominique Mennesson. Les uns et les autres doivent se demander, d'abord, s'ils souhaiteraient élever un enfant atteint de trisomie. Et vérifier, ensuite, que tout le monde est en phase."

Ce même "contrat" dédouane généralement les parents d'intention des problèmes médicaux que pourrait rencontrer la mère porteuse. "Celle-ci accepte tous les risques liés au transfert des embryons, à la grossesse et à la naissance, lit-on dans l'un de ces accords. Elle ne peut rien réclamer aux parents d'intention pour une maladie, une défiguration, un handicap, la mort, les

dépenses des funérailles, et ne peut invoquer un manque à gagner ni la prise en charge des personnes dépendant d'elles."

En revanche, les agences exigent de leurs clients la souscription d'une assurance pour les frais d'hôpital en cas de complications et d'une assurance-vie au profit des enfants de la mère porteuse. Quand les risques ne peuvent pas être couverts - c'est le cas d'un arrêt de travail - ou que l'assurance ne peut pas jouer, l'agence présente la facture aux parents.

"Un couple de ma connaissance s'est vu réclamer 4 000 euros supplémentaires après la naissance, raconte Nicolas*, lui-même père d'un enfant de 10 mois. La mère porteuse avait dû être réhospitalisée pour une pneumonie. Le couple a d'abord cru que l'agence ou la mère porteuse cherchait à les escroquer, mais ils ont su, en prenant des renseignements autour d'eux, que cette maladie survenait plus fréquemment après un accouchement. Quand on n'est pas sur place, on devient vite parano, je l'ai été aussi."

20000 euros engloutis dans une procédure clandestine en Grèce

Parmi les agences américaines, il en est une qui fait beaucoup parler d'elle ces derniers temps en France : Extraordinary Conceptions. Particulièrement offensive, cette entreprise californienne planifie régulièrement des "tournées européennes" pour prospecter un marché très porteur. En janvier, une plainte a été déposée en France contre la société par l'association Juristes pour l'enfance - proche de la Manif pour tous, qui estime constitué le "délict d'entremise".

Depuis, l'agence organise ses rendez-vous non plus dans l'Hexagone mais à Genève, en Suisse. Sur le fond, ses techniques commerciales et marketing ne sont pas différentes de celles des autres, qui démarchent aussi hors Etats-Unis. Extraordinary Conceptions est simplement plus visible. Plus imaginative, aussi.

L'été dernier, la société a lancé une "promotion exclusive pour les clients francophones", alertant sur son site : "Ceux qui sélectionneront et confirmeront le profil d'une mère porteuse en août 2014 n'auront pas à payer les frais d'agence le jour où ils souhaiteront recommencer une nouvelle GPA." En clair : pendant un mois, le deuxième bébé est gratuit, dépêchez-vous d'en profiter !

Depuis l'hôtel de Genève où il est descendu pour la "tournée" de septembre, le PDG de l'agence, Mario Caballero, se justifie à sa façon : "L'argent ne doit pas représenter une barrière pour nos clients qui voudraient agrandir leur famille par la suite." Pourquoi, alors, ne pas appliquer cette politique généreuse toute l'année ? "C'est le cas, assure-t-il. Il doit y avoir une erreur sur notre site, c'est sans doute un problème de traduction." Quelques jours plus tard, l'erreur est bel et bien corrigée : l'offre n'apparaît plus.

Des principes éthiques à géométrie variable

Bien sûr, l'argent est une barrière. Tout le monde n'a pas 120 000 euros à la banque pour se rendre en Amérique et concrétiser son intense désir d'enfant. Les Français moins fortunés se tournent ainsi vers des pays où les risques sont aussi élevés que les prix sont bas.

A l'exemple de Louise*, atteinte d'une maladie rare qui l'a privée d'utérus (mais pas d'ovaires). La jeune femme de 24 ans s'apprête à entamer une formation d'aide-soignante, son

compagnon est chauffeur livreur. Ce couple de l'Est de la France a englouti 20000 euros dans une procédure clandestine en Grèce, l'an dernier, en vain. "Nous avons pensé à ce pays, car il autorise la GPA pour ses résidents, explique Louise. On s'est dit qu'on allait tenter notre chance et on a sollicité l'une des cliniques les plus connues. L'équipe a accepté, à condition de recevoir la totalité du paiement en liquide."

Louise s'est présentée là-bas avec sa propre mère, d'accord pour recevoir les embryons issus, génétiquement, du jeune couple et pour tenter une grossesse. "Elle a plus de 50 ans, or la loi grecque n'autorise pas les mères porteuses de son âge, poursuit Louise. L'équipe n'osait pas prendre le risque de lui transférer les embryons sur place, ils ont préféré nous envoyer dans leur filiale à Tirana, la capitale de l'Albanie."

Ce premier essai s'est terminé par une fausse couche, à un mois et demi de grossesse. De même que le second, après un nouveau voyage à Tirana. Louise tente maintenant de reconstituer ses économies. En attendant, elle cherche sur Internet s'il existe, ailleurs, des cliniques plus abordables. "J'ai une piste sérieuse en Russie", glisse-t-elle, soudain revigorée.

Agences, cliniques, individus flairant le bon coup... Sur le marché du désir d'enfant, il existe manifestement toutes sortes d'intermédiaires dont les principes éthiques sont à géométrie variable. Une nébuleuse dont il est bien difficile de tracer les contours.

** Les prénoms ont été changés.*